

1. Descriptif des préférences

Les personnels qui sont actuellement affectés sur une zone de remplacement (ZR) à titre définitif ou qui sont susceptibles de l'être, en formulant un vœu portant sur une ou plusieurs zones de remplacement lors de la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée, sont invités à saisir des préférences (**dix maximum**) sur des établissements précis, des communes ou des groupements ordonnés de communes, au cas où les nécessités de l'organisation de l'enseignement conduiraient à confier au titulaire de zone de remplacement une affectation à l'année en établissement.

2. Formulation des préférences

Les préférences sont recueillies en même temps que les vœux de mutations intra-académiques sur SIAM, aux mêmes dates, selon les modalités décrites au II. à la page 3.

Pour les personnels actuellement affectés sur ZR

a) qui ne souhaitent pas changer d'affectation définitive (→ pas de participation au mouvement intra-académique),

→ saisir des préférences portant sur la zone de remplacement actuelle sous la rubrique "saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement" ;

b) qui souhaitent changer d'affectation définitive et n'ayant pas formulé de vœu pour une autre ZR (→ participation au mouvement intra-académique),

→ saisir des préférences portant sur la zone de remplacement actuelle sous la rubrique "saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement" ;

c) qui souhaitent changer d'affectation définitive et ayant formulé des vœux pour une ZR (→ participation au mouvement intra-académique),

→ à chaque vœu de type "zone de remplacement", le candidat est automatiquement dirigé vers le menu : "saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement".

→ saisir des préférences portant sur la zone de remplacement actuelle sous la rubrique "saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement" ;

Pour les personnels actuellement affectés dans un établissement

qui souhaitent changer d'affectation définitive et ayant formulé des vœux pour une ZR (→ participation au mouvement intra-académique),

→ à chaque vœu de type "zone de remplacement", le candidat est automatiquement dirigé vers le menu : "saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement".

Pour les personnels participant obligatoirement au mouvement intra-académique (les entrants, les TZR faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire...)

qui doivent obtenir une affectation définitive et ayant formulé des vœux pour une ZR (→ participation au mouvement intra-académique),

→ à chaque vœu de type "zone de remplacement", le candidat est automatiquement dirigé vers le menu : "saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement".

Information

Le candidat qui ne saisit aucune préférence, sera, par défaut, considéré comme demandant des suppléances.

L'examen des préférences sera réalisé en fonction des possibilités existantes et des nécessités de service, la priorité étant de pourvoir les postes vacants à l'année.

Ecran de saisie

Du 20 mars 2020 à 14h00 au 3 avril 2020 à 12h00

- Saisissez vos vœux de mutation
- Saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement

Important

Les personnels n'ayant formulé aucun vœu de type "zone de remplacement" mais qui seraient, tout de même, affectés sur une zone de remplacement par extension de vœux ou par les vœux générés (MCS), devront transmettre leurs préférences par mail (ce.dpe@ac-amiens.fr) au service de la DPE, **avant le 15 juin 2020**.

Qu'est-ce que la phase d'ajustement ?

La phase d'ajustement permet aux services académiques d'affecter les TZR.

Il existe 2 phases d'ajustement, la 1^{ère} en juillet pour affecter les TZR en AFA et sur des suppléances de longue durée et communiquer le rattachement administratif (RAD) et la 2^{ème} en août, pour affecter les TZR sur des suppléances de courte et moyenne durée, voire en AFA.

Vous pourrez consulter les résultats d'affectation sur l'adresse suivante :

<http://www.ac-amiens.fr/465-phase-d-ajustement.html>

Ces résultats ne sont pas figés et peuvent évoluer jusqu'au jour de la rentrée scolaire. (cf. calendrier en page2)

Les TZR qui ne sont pas nommés en établissement à l'année, effectueront des missions de remplacement au sein de la zone dans laquelle ils sont affectés ou éventuellement sur zone limitrophe. Entre chaque mission, les intéressés sont appelés à participer à des activités pédagogiques et éducatives dans leur établissement de rattachement administratif (RAD).

Les TZR sans aucune affectation doivent effectuer leur pré-rentrée dans leur établissement de RAD.

Une page internet sur les TZR est consultable sur le site académique :

<http://www.ac-amiens.fr/162-titulaire-sur-zone-de-remplacement.html>

1. Descriptif des préférences

Les PSYEN EDA qui vont être affectés dans une circonscription à titre définitif, en formulant un vœu portant sur une ou plusieurs circonscriptions lors de la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée, sont invités à émettre des préférences (**dix maximum**) sur des écoles de rattachement.

Les PSYEN EDA qui sont actuellement affectés dans une circonscription à titre définitif peuvent éventuellement émettre des préférences (**dix maximum**) pour changer d'école de rattachement.

Information

Les écoles de rattachement existantes dans chaque circonscription sont en annexe 12.

2. Formulation des préférences

Les préférences sont recueillies en même temps que les vœux de mutations intra-académiques par mail, à l'adresse suivante :
aju-psyen-eda@ac-amiens.fr

Pour les personnels actuellement affectés à titre définitif dans une circonscription

a) qui ne souhaitent pas changer de circonscription (→ pas de participation au mouvement intra-académique),

→ émettre **obligatoirement** des préférences portant sur une ou des écoles de rattachement de leur circonscription actuelle pour les PSYEN EDA **désirant changer d'école de rattachement, par mail** :
aju-psyen-eda@ac-amiens.fr

b) qui souhaitent changer de circonscription (→ participation au mouvement intra-académique),

→ émettre **obligatoirement** des préférences portant sur une ou des écoles de rattachement sur **chaque** circonscription sollicitée lors du mouvement intra-académique. **Pour le mouvement 2020**, sur SIAM, lors de la saisie d'une ou des circonscriptions, un écran s'ouvre pour la saisie des préférences sur chaque circonscription.

Pour les personnels participant obligatoirement au mouvement intra-académique (les entrants, les PSYEN EDA faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire...)

qui doivent obtenir une affectation définitive et ayant formulé des vœux sur une ou des circonscriptions (→ participation au mouvement intra-académique),

→ émettre **obligatoirement** des préférences portant sur une ou des écoles de rattachement sur **chaque** circonscription sollicitée lors du mouvement intra-académique. **Pour le mouvement 2020**, sur SIAM, lors de la saisie d'une ou des circonscriptions, un écran s'ouvre pour la saisie des préférences sur chaque circonscription.